ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits phytosanitaires

Question écrite n° 6050

Texte de la question

Mme Laurence Abeille alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les risques liés à l'utilisation simultanée de plusieurs produits phytosanitaires. Une étude publiée en août 2012 et menée par des chercheurs de l'université britannique d'Aston confirme que des substances chimiques considérées comme inoffensives peuvent être très dangereuses lorsqu'elles sont combinées : il s'agit d'un véritable « effet cocktail ». Cette étude révèle que des substances comme le pyriméthanil, le fluodioxonil et le cyprodinil utilisées dans l'agriculture et que l'on retrouve sur les fruits consommés, causent des dommages sur les cellules 20 à 30 plus importants lorsqu'elles sont combinées. Cet effet cocktail n'est pas pris en compte par les agences sanitaires, notamment lorsqu'elles définissent la dose journalière admissible (DJA). Aussi, elle lui demande les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour protéger les consommateurs de cet effet cocktail.

Texte de la réponse

Les résidus de différents produits phytopharmaceutiques peuvent être présents dans certaines denrées alimentaires compte tenu des besoins de lutte contre les ravageurs. Dans le cas d'un mélange de plusieurs substances actives pour un même usage, l'efficacité contre le ravageur est améliorée et le risque d'apparition de résistance réduit. L'évaluation du risque lié à la présence de diverses substances chimiques dans les denrées alimentaires n'est pas directement prise en compte à ce jour en l'absence de données générales, permettant de couvrir l'ensemble des combinaisons possibles. Le ministère chargé de l'agriculture soutient directement les efforts de recherche sur les effets cumulés. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a notamment conduit dans ce cadre une étude pluri-annuelle dénommée PERICLES qui a fait l'objet de plusieurs publications scientifiques. Les autorités et agences d'évaluation compétentes au niveau européen ont initié des travaux dès 2008 pour définir un cadre d'évaluation pour le risque lié à la présence de plusieurs résidus sur une même denrée. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) envisage en 2013 de tester cette procédure lors de l'évaluation des résultats transmis dans le cadre du programme européen de surveillance des résidus de produits phytopharmaceutiques dans les denrées. Les propositions de l'AESA en la matière sont en cours d'expertise par les services du ministère chargé de l'agriculture. Ces services participeront aux discussions qui seront initiées sous l'égide de la Commission européenne. A moyen terme, l'objectif est de doter l'Union européenne d'un corpus réglementaire qui permettra de prendre en compte le risque lié aux résidus multiples de substances chimiques.

Données clés

Auteur : Mme Laurence Abeille
Circonscription : Val-de-Marne (6e circonscription) - Écologiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6050
Rubrique : Produits dangereux
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE6050

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 octobre 2012, page 5295
Réponse publiée au JO le : 12 mars 2013, page 2783